



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

politique familiale

Question au Gouvernement n° 482

### Texte de la question

#### POLITIQUE FAMILIALE

M. le président. La parole est à Mme Jeanny Marc, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Mme Jeanny Marc. Ma question s'adresse au premier des ministres, quand bien même je sais que, peut-être, il ne daignera pas me répondre. Pourtant, toutes les familles de France et d'outre-mer ne manqueront pas de prêter une oreille attentive au sujet sur lequel je veux interpellier avec solennité le Gouvernement.

Le pouvoir d'achat des Français s'érode incontestablement. Pourtant, dans un contexte auquel vous n'osez pas donner le nom de rigueur et d'austérité, les familles, particulièrement les plus modestes, voient le Gouvernement mettre, une fois de plus, sans vergogne, la main dans leur portefeuille. En effet, après l'assaut contre la carte " famille nombreuse ", sans discussion, sans concertation, sans négociation, le montant des allocations familiales est désormais diminué, depuis hier, du fait de la publication de deux décrets qui ont instauré la majoration unique de ces allocations à l'âge de quatorze ans à compter du 30 avril 2008.

Chaque famille comprendra aisément que les allocations auxquelles elle peut prétendre vont bel et bien diminuer de 600 euros par enfant et par an ; 138 millions d'euros seront ainsi économisés sur leur dos ! Sur ces économies, seuls 90 millions seraient réinjectés en faveur des familles ayant des enfants en bas âge. Ce sont donc 48 millions de pertes sèches que vous infligez aux familles.

Oui, mesdames et messieurs de la majorité, vous aviez dit aux Français, pendant la campagne présidentielle : " Ensemble, tout devient possible. " J'ajouterai : même dépouiller les familles, singulièrement les plus modestes, vous est aussi possible ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Nos concitoyens admettent de moins en moins que l'on modifie la politique familiale de notre pays, comme on faisait autrefois avaler l'huile de foie de morue aux enfants, en faisant diversion entre chaque cuillerée. Vous vous attaquez aujourd'hui aux allocations familiales, expression d'une solidarité encore perceptible outre-mer. Demain, viendra le tour de l'allocation de rentrée scolaire, et j'en passe.

Monsieur le Premier ministre, je vous demande de considérer l'inquiétude des familles de France, qui ont le moral au plus bas, sans oublier celles qui résident outre-mer, et d'accepter de retirer ce décret qui pénalise les enfants de tous les Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

M. le président. La parole est à Mme Nadine Morano, secrétaire d'État chargée de la famille.

Mme Nadine Morano, *secrétaire d'État chargée de la famille*. Madame Jeanny Marc, je voudrais vous le dire avec beaucoup de solennité : l'outre-mer, et singulièrement la Guadeloupe, est aussi une préoccupation constante de la politique familiale du Gouvernement.

Dans le cadre de cette politique, nous avons décidé de mettre en place l'engagement du Président de la République relatif au droit opposable à la garde d'enfant, et nous venons de débloquer cinquante millions d'euros afin de créer, d'ici à la fin de l'année 2008, quatre mille places de crèche supplémentaires. Nous réfléchissons ainsi à l'accompagnement des familles, car il faut leur permettre de concilier activité professionnelle et vie familiale. Dois-je rappeler que la Guadeloupe connaît un taux de chômage de 24 %, et que ce chiffre atteint 56 % pour les femmes ? Confrontés à ce taux extrêmement élevé, nous souhaitons apporter des réponses en matière de garde d'enfants.

Madame la députée, vous citez des chiffres, mais l'estimation minimale du coût de la mise en place du droit

opposable à la garde d'enfant - l'objectif étant de permettre la création de 400 000 places de crèche d'ici la fin du quinquennat - est de l'ordre de 1,5 milliard d'euros. Vous le constatez, nous disposons de moyens très importants pour mener à bien cette politique.

Vous évoquez le recentrage des allocations familiales vers l'adolescence. Les associations familiales que j'ai reçues nous ont demandé de faire porter l'effort sur l'adolescence, parce qu'un adolescent coûte beaucoup plus cher dans le budget des familles.

Nous sommes interpellés sur la modulation des allocations rentrée scolaire. Là aussi, les familles ont souhaité qu'un effort supplémentaire soit fait pour l'entrée au collège, mais également au lycée. Nous menons actuellement des concertations sur ces sujets, car, avec Xavier Bertrand, notre objectif est de répondre à ces problèmes en menant une politique familiale équitable, juste et tournée vers les plus modestes.

Enfin, vous l'avez souligné, madame la députée, de nombreuses femmes sont à la recherche d'un emploi, commencent tôt ou finissent tard dans des emplois aux horaires atypiques ou décalés. En travaillant sur la diversité des modes de garde, comme nous le faisons, nous leur apportons une réponse par des mesures adaptées, comme la possibilité de bénéficier d'une assistante maternelle à domicile.

Tous ces moyens attendus par les familles, nous les déploierons parce que la politique familiale doit s'entendre d'une manière extrêmement globale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

## Données clés

**Auteur :** [Mme Jeanny Marc](#)

**Circonscription :** Guadeloupe (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 482

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** Famille

**Ministère attributaire :** Famille

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er mai 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er mai 2008